



M. William J. Cosgrove  
Président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**230****CR2.2**

Projet d'implantation du terminal méthanier  
et des infrastructures connexes – Énergie  
Cacouna  
**Cacouna** **6211-04-005**

Monsieur,

Conformément à l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale* (l'Entente), il me fait plaisir de vous informer que je propose M. Jean-Thomas Bernard à titre de commissaire dans le cadre de la commission d'examen conjoint du projet Énergie Cacouna. Vous trouverez à ce titre les notes biographiques de M. Bernard jointes à la présente.

J'aimerais également vous confirmer que je suis d'accord avec les candidatures de M. Michel Germain, à titre de président de la commission, et de M. John Haemmerli, à titre de second membre de la première commission d'examen conjoint à être constituée dans le cadre de l'Entente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rona Ambrose

P.j.

c.c. L'honorable Lawrence Cannon, c.p., député  
L'honorable Loyola Hearn, c.p., député





Monsieur Jean-Thomas Bernard  
Professeur  
Département d'économique  
Université Laval  
Pavillon J.-A.-DeSève  
Québec (Québec) G1K 7P4

Monsieur,

Le 19 août 2005, à la suite d'une demande des ministres des Transports et des Pêches et des Océans, l'ancien ministre de l'Environnement a référé le projet Énergie Cacouna pour la construction d'un terminal méthanier à un examen public par une commission. Ce projet est également assujéti à la procédure provinciale d'examen public, conformément à la décision du ministre de l'Environnement du Québec, le 23 mars dernier.

En mai 2004, les gouvernements du Canada et du Québec signaient l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale* (l'Entente) afin d'harmoniser les deux processus d'examen lorsqu'une évaluation est nécessaire en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

Conformément à l'annexe 1 de l'Entente, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a nommé M. Michel Germain à titre de président de la commission d'examen conjoint, ainsi que M. John Haemmerli à titre de commissaire. En vertu de cette entente, je suis heureuse de vous nommer membre de la commission d'examen conjoint chargée de l'évaluation environnementale du projet Énergie Cacouna. Après avoir considéré vos références, je suis d'avis que vous pourrez contribuer grandement, de par votre expérience et vos connaissances, au succès de cette commission.

L'examen public du projet sera effectué conformément aux exigences spécifiées à l'Entente.

.../2

Un représentant de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale communiquera avec vous sous peu afin de discuter des détails de votre nomination et de vous fournir de la documentation supplémentaire. Entre-temps, si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez communiquer directement avec la gestionnaire du projet pour l'Agence, madame Maryse Pineau, au (613) 948-1364, ou par courriel : maryse.pineau@ceaa-acee.gc.ca.

Je vous remercie d'avoir accepté d'être membre de cette commission d'examen conjoint et je vous souhaite du succès dans le cadre du projet Énergie Cacouna, la première commission d'examen conjoint établie selon l'Entente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rona Ambrose', with a long horizontal flourish extending to the right.

Rona Ambrose

c.c. L'honorable Lawrence Cannon, c.p., député  
L'honorable Loyola Hearn, c.p., député  
M. William Cosgrove, Président du BAPE